

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Admission des titulaires d'une maturité professionnelle à la formation pour enseignant·es du niveau primaire dispensée par les hautes écoles pédagogiques

Messages-clés de la Chambre des HEP

- 1. De nombreuses voies mènent aux hautes écoles pédagogiques**
 - Les personnes sans maturité gymnasiale disposent de nombreuses voies d'accès aux HEP (cf. diapositive 1 en annexe).
 - Il existe pour les titulaires d'une maturité professionnelle trois voies menant aux formations à l'enseignement primaire dispensées par les HEP :
 - attestation d'équivalence à la maturité spécialisée, orientation pédagogie (MSOP)
 - examen complémentaire passerelle (équivalence à la maturité gymnasiale)
 - admission sur dossier des personnes qui souhaitent se reconvertir dans l'enseignement : âge minimum de 27 ans ; diplôme du degré secondaire II ; expérience professionnelle ; 14 hautes écoles pédagogiques et l'Université de Genève proposent l'admission sur dossier aux personnes désireuses de se reconvertir dans l'enseignement.
- 2. La perméabilité est garantie**
 - Parmi les étudiant·es se destinant à l'enseignement primaire et ayant été admis à une haute école pédagogique, seuls 40% étaient en possession d'une maturité gymnasiale en 2021. Ils étaient encore 60% en 2011.
 - Le nombre d'étudiant·es titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée a plus que doublé entre 2011 et 2021 (2011 : 571 entrées ; 2021: 1485 entrées). Durant la même période, le nombre d'étudiant·es en possession d'une maturité gymnasiale a quant à lui baissé (2011 : 1586 ; 2021 : 1257).
 - Aujourd'hui, les étudiant·es titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée sont chaque année plus nombreux à effectuer une formation à l'enseignement primaire en HEP que les étudiant·es en possession d'une maturité gymnasiale (cf. diapositive 2 en annexe).
- 3. La maîtrise des bases disciplinaires est une condition indispensable aux études**
 - Les études au sein d'une haute école pédagogique comprennent six à douze disciplines du plan d'études. Elles se fondent sur les bases disciplinaires de ces branches, acquises au cours de la formation à la maturité gymnasiale ou à la maturité spécialisée, orientation pédagogie (MSOP).
 - Les études de bachelor sont trop brèves pour combler les lacunes disciplinaires.

- Si ces bases manquent, cela peut avoir des conséquences négatives sur les capacités des futurs enseignant·es et, ce faisant, sur l'apprentissage des élèves : différentes études montrent que les capacités cognitives des enseignant·es sont fortement liées à l'augmentation des performances des élèves (Enzi, 2017; Hanushek et al., 2014; Kane & Staiger, 2008; Rockoff, 2004; cf. Denzler 2023).

4. Bases disciplinaires manquantes dans la maturité professionnelle

- Chaque orientation de la maturité professionnelle rend les futurs étudiant·es à même de suivre un cycle d'études qui correspond à une profession (CFC) apparentée à un domaine d'études HES.
- C'est la raison pour laquelle la maturité professionnelle comprend beaucoup moins de disciplines et d'unités d'enseignement que la maturité spécialisée qui prépare de manière ciblée aux formations à l'enseignement primaire dispensées par les HEP.
- En comparaison avec la maturité spécialisée, orientation pédagogie, la formation à la maturité professionnelle ne dispense (suivant l'orientation choisie) que la moitié des unités d'enseignement dans diverses branches importantes (français, langues étrangères, mathématiques). La différence avec la maturité gymnasiale est encore plus importante.
- Suivant l'orientation de la maturité professionnelle, les disciplines suivantes manquent : géographie, biologie, chimie, physique, musique, sport, activités créatrices (cf. diapositive 3 en annexe).

5. Attestation d'équivalence à la maturité spécialisée, orientation pédagogie (MSOP)

- À l'aide de l'attestation d'équivalence MSOP, les candidat·es aux études peuvent prouver qu'ils disposent des compétences de base nécessaires aux études et à l'exercice de la profession.
- Les titulaires d'une MP ont la possibilité d'effectuer une attestation d'équivalence réduite. Leurs compétences acquises au cours de la formation à la MP sont prises en compte .
- Le cours préparatoire à l'attestation d'équivalence est facultatif.
- Le cours de préparation est proposé dans différents formats (par exemple, également sous forme de cours du soir compatible avec un emploi).

6. Baisse de la qualité et perte d'attractivité

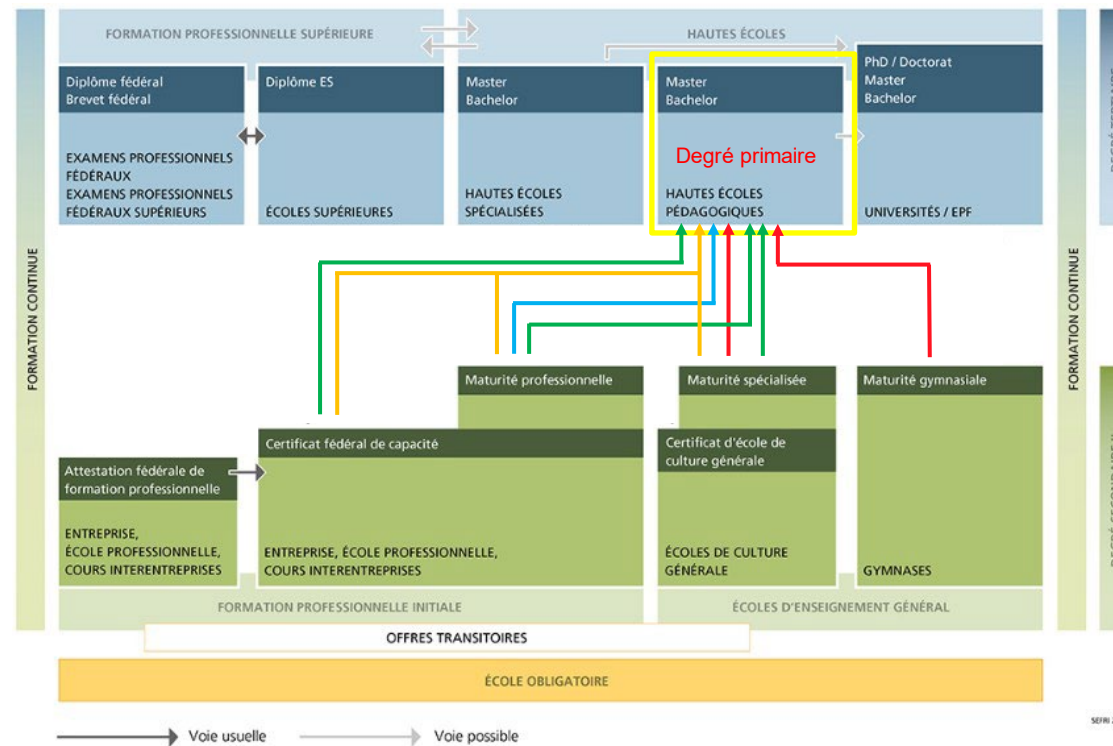
- En cas d'admission sans examen des titulaires d'une maturité professionnelle à la formation pour enseignant·es du niveau primaire, il n'est plus garanti que les nouveaux étudiant·es disposent des compétences disciplinaires nécessaires pour effectuer leurs études puis exercer leur profession.
- Il faudra compter avec une augmentation des abandons d'études, une prolongation des études et un renforcement des efforts à fournir en matière d'encadrement des étudiant·es, ce qui peut entraîner une hausse des coûts.
- Les exigences dans le domaine de l'enseignement augmentent et un allègement des conditions d'admission aux études entraînerait des conséquences négatives à long terme :
 - formation à l'enseignement primaire de moindre qualité
 - baisse de la qualité de l'enseignement et de la formation
 - perte d'attractivité de la formation

Cf. prise de position « Admission des titulaires d'une maturité professionnelle à la formation pour enseignant·es du niveau primaire » de la Chambre HEP du 11 septembre 2024
[\(Deutsch](#) | [Français](#))

Annex

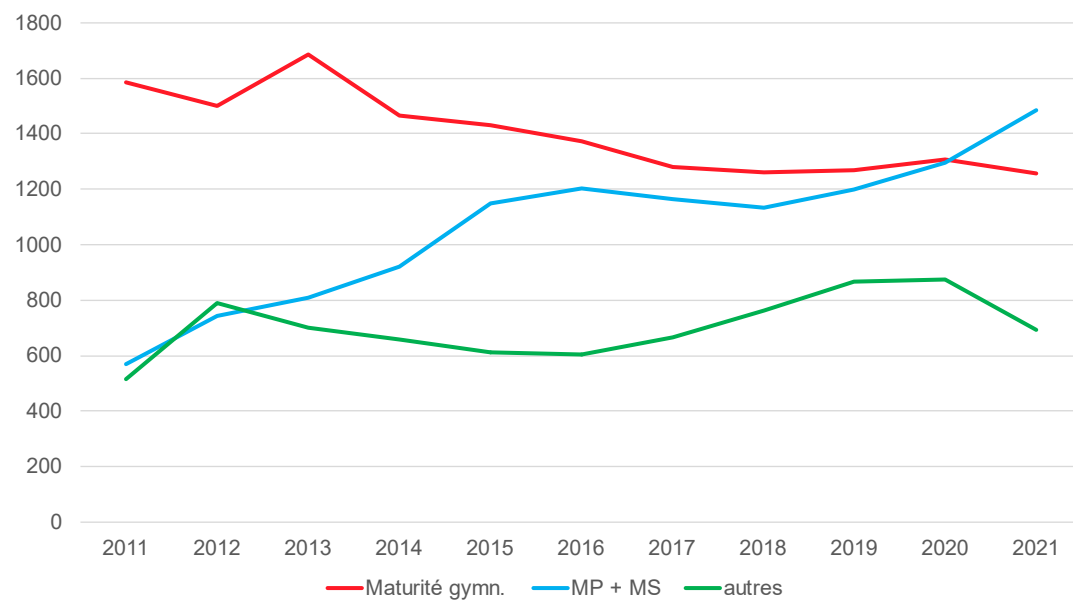
Voies menant aux formations à l'enseignement primaire

- Admission sans examen
- Examen complémentaire (attestation d'équivalence MSOP (examen réduit pour MP)
- Examen complémentaire passerelle MP - HEU
- Reconversion dans l'enseignement



SEFRU 2019

Admission aux filières de formation à l'enseignement préscolaire et primaire: formation préalable



Données: OFS

Calculs: A.H.

Nombre d'unités d'enseignement: comparaison entre la maturité gymnasiale, la maturité spécialisée, orientation pédagogie et la maturité professionnelle

Choix de disciplines	Maturité gymn. (disc. fondamentales uniquement, ex.)	MS orientation pédagogie	MP orientation santé et social (travail social)	MP orientation technique, architecture et sciences de la vie	MP orientation économie et services
Allemand	540	504	240	240	240
Mathématiques	540	396	200	400	200
Anglais/ français	432/432	480	120/160	120/160	120/160
Biologie	234	288	-	-	-
Chimie	234	72	-	80	-
Physique	234	72	-	160	-
Géographie	234	180	-	-	-
Histoire	288	252	120	120	120
Activités créatr.	288 ou musique	252	-	-	-
Musique	288 ou act. cré.	396	-	-	-